

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-012

**OBJET :** Arrêté d'occupation du domaine public à la Gendrerie, Aunay sur Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay

Le Maire des Monts d'Aunay,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
**Vu** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**Considérant** la demande de pose d'un échafaudage présentée par Mme Christelle MARIE, domiciliée à la Gendrerie, Aunay sur Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay pour le ravalement de façade de sa dépendance à compter du mercredi 17 février et jusqu'au samedi 20 février 2021;

## ARRÊTE

**Article 1** – L'entreprise est autorisée à poser un échafaudage empiétant sur la voie publique du mercredi 17 février au samedi 20 février inclus à la Gendrerie, Aunay sur Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay devant de domicile de Mme Christelle MARIE.

**Article 2** – L'entreprise est chargée de la signalisation règlementaire à l'endroit de pose de l'échafaudage.

**Article 3** – L'entreprise doit s'assurer de la protection des usagers de la voie publique, de leurs biens, maintenir une utilisation sécurisée.

**Article 4** – Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- Madame Christelle MARIE,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Monts d'Aunay, le 9 février 2021.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

